



Séance publique du: 19 février 2018

Annonce publique et convocation des conseillers: 12 février 2018

Membres présents: M. HEISBOURG Joseph, bourgmestre,
M. DICKEN Nicolas, Luc MANGEN échevins,
Mme BEISSEL-ERNST Marie-Louise, Mme BLOOMER Tracy,
M. ERNST René, Mme ERNSTER Francine, M. LIMPACH Laurent,
Mme OLINGER Peggy, conseillers,
M. JUNG Luc, secrétaire.

Membres absents excusés: ---

Point de l'ordre du jour : 09a)

Objet : Taxe – sac poubelle

Le Conseil Communal,

Vu les articles 99 et 107 de la constitution ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Considérant que les sacs poubelles en plastique sont actuellement vendus 4 €/unité ;

Considérant que l'administration communale de DALHEIM estime que les ménages doivent être tenus à un tri des déchets pour des raisons de salubrité publique ;

Considérant qu'une augmentation de 25 % pour un sac poubelle est une première mesure pour imposer un tri des déchets ;

Considérant que cette augmentation est à considérer comme un premier pas pour équilibrer les recettes et les dépenses ordinaires inhérentes aux poubelles ;

Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins et après avoir délibéré conformément à la loi communale du 13 décembre 1988

décide à l'unanimité des membres présents

d'augmenter le tarif pour un sac poubelle supplémentaire de 4 à 5 €/unité.

Ainsi délibéré à Dalheim, date qu'en tête.

Ainsi délibéré à Dalheim, date qu'en tête.
(Suivent les signatures)
Pour expédition conforme
Dalheim, le 20 février 2018

Le secrétaire,

Le bourgmestre,

Luc JUNG

Jos HEISBOURG

